



Socialement responsable

*Michèle Benzaken
05.11.13*

ANIMATEURS DE BRANCHES

INDICES & ELEMENTS

Pour préparer la N.A.O.

SOMMAIRE

- Economie et Conjoncture - Octobre 2013 (P. 1 et 2)
- Indices des prix à la consommation - Août 2013 (P. 3 et 4)
- Indices coût construction - Août 2013 (P. 5 et 6)
- Coûts et comparatifs énergies - (P. 7)
- Couverture CMU - Panier de la Ménagère 2012 (P. 8)

Les prix à la consommation repartent à la hausse en août

Les prix à la consommation des ménages (métropole et DOM) croissent de 0,5 % en août après une baisse de - 0,3 % en juillet. En glissement annuel, l'inflation se replie à + 0,9 % (+ 1,1 % en juillet). Hors tabac, les prix augmentent de 0,4 % en un mois (+ 0,7 % en un an).

L'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé), qui permet les comparaisons européennes, croît de 0,5 % en août (+ 1 % sur un an). L'indice des prix servant à l'indexation du smic (indice hors tabac des ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie) augmente également de 0,5 % et de 0,7 % sur un an.

En revanche, l'inflation sous-jacente affiche une stabilité sur le mois et une croissance de 0,6 % sur un an.

Reprise saisonnière pour les produits manufacturés

En août, suite à la fin des soldes d'été, les prix des produits manufacturés repartent à la hausse (+ 1,1 % sur le mois, - 0,6 % sur un an), tirés par les prix de l'habillement-chaussures (+ 6,9 %, après - 13,2 % en juillet).

Même cause et même effet pour la maroquinerie-articles de voyage (+ 4,6 %), les meubles (+ 2,1 %), la parfumerie-produits de beauté (+ 1,4 %) et l'horlogerie, bijouterie, joaillerie (+ 1,3 %). En revanche, les prix des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques continuent tendanciellement de baisser (- 0,3 % en août, - 8,2 % sur un an).

La hausse saisonnière des prix des services pendant les congés d'été (+ 0,2 % en août, + 1,1 % sur un an) se poursuit en août. Ainsi des prix des services d'hébergement de vacances (+ 14,6 %) et des voyages touristiques tout compris (+ 6,7 %).

Cependant, ceux de l'hôtellerie sont en recul (- 2,0 %), tout comme ceux des péages et parkings (- 1,5 %).

La baisse saisonnière du prix des produits frais (- 4,7 %) se poursuit, contribuant ainsi pour l'essentiel à la baisse des prix de l'alimentation sur août (- 0,4 %). Toutefois, sur un an, les prix des produits frais demeurent en forte augmentation (+ 7,6 %), surtout ceux des fruits frais (+ 12,0 %, contre + 5,3 % pour les légumes frais). Hors produits frais, les prix de l'alimentation subissent des évolutions très contrastées sur un an. Ainsi, les prix des viandes comme ceux des alcools augmentent (+ 3,2 % et + 3,0 % respectivement sur un an), alors que les boissons non alcoolisées, comme le café, thé et cacao ou les eaux minérales et de source chutent nettement (- 1,6 %, - 1,7 % et - 2,9 % respectivement sur un an).

Les prix de l'énergie progressent pour le deuxième mois consécutif (+ 1,4 % en août). Cette hausse s'explique principalement par la hausse des prix de l'électricité (+ 4,0 % en août, + 7,5 % sur un an).

Historique de l'indice national des prix à la consommation

Au total, environ 200 000 prix sont collectés chaque mois par l'Insee. 160 000 prix le sont dans près de 27 000 points de vente (métropole et DOM). À ces prix relevés sur le terrain, s'ajoutent environ 40 000 prix collectés directement auprès d'organismes nationaux ou régionaux tels qu'EDF, les opérateurs de télécommunications, la SNCF, les services publics locaux, ainsi que sur internet. L'IPC mesure l'évolution des prix à qualité constante des biens et services. Il ne prend donc pas en compte « l'effet qualité », (évolution de prix due à une variation de qualité entre un nouveau produit et celui qu'il remplace). L'évolution de prix observée n'est reprise dans l'indice de prix que si l'ancien et le nouveau produit ont des caractéristiques suffisamment proches. Si ce n'est pas le cas, il faut corriger l'évolution de prix observée de la variation de qualité. Diverses méthodes, généralement assez empiriques, sont utilisées.

[Structure de la consommation des ménages en 2013](#)

Chaque année, la pondération des produits au sein de l'IPC est revue en fonction de la structure de la consommation des ménages. En 2013, elle est la suivante :

- Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (14,92 %) ;
- Boissons alcoolisées et tabac (3,72 %) ;
- Habillement et chaussures (4,73 %) ;
- Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (14,09 %) ;
- Ameublement, équipement ménager et entretien de la maison (6,06 %) ;
- Santé (10,14 %) ;
- Transports (15,67 %) ;
- Communications (2,59 %) ;
- Loisirs et culture (8,41 %) ;
- Éducation (0,22 %) ;
- Hôtellerie, cafés, restauration (7,44 %) ;
- Autres biens et services (12,01 %).

[Publication d'un nouvel indice de prix servant à la revalorisation du smic en 2013](#)

À compter de janvier 2013, l'Insee publie un nouvel indice : celui des prix à la consommation hors tabac (métropole et Dom) « des ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie ».

Il représente l'indice des prix relatif aux 20 % des ménages dont le niveau de vie est le plus faible.

Ce nouvel indice est destiné au calcul de la revalorisation du smic tel que défini par le décret n°2013-123 du 7 février 2013. Cet indicateur remplace dans le calcul de l'indexation du smic l'indice hors tabac des « ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier », qui continue d'être publié.

[Mise à jour de l'indice d'inflation sous-jacente en 2013](#)

L'indice d'inflation sous-jacente est un indice de prix « hors tarifs publics et produits à prix volatils ». L'objectif de cet indicateur est de mesurer une inflation « tendancielle ». Il permet notamment d'évaluer les tensions inflationnistes à moyen terme, en dehors des évolutions plus erratiques, comme celles liées au cours des matières premières, aux événements climatiques, aux mouvements des monnaies ou à l'évolution des taxes. Son champ se limite aux secteurs hors tarifs publics et produits à prix volatils. Il est corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières. Décomposé en trois sous-secteurs, alimentation, produits manufacturés, services et loyers, il porte sur 62 % du champ de l'IPC d'ensemble.

En 2013, les coefficients de correction des mesures fiscales ont été mis à jour, pour tous les produits suivis dans l'inflation sous-jacente, afin de neutraliser les changements de TVA et de droits indirects intervenus au 1^{er} janvier 2013 sur le territoire métropolitain.

Mise à jour des coefficients de désaisonnalisation et des indices désaisonnalisés (CVS) en 2013

Comme chaque année, les coefficients de désaisonnalisation de l'indice des prix à la consommation d'ensemble, tous ménages et France entière, ont été révisés. En 2013, ce travail a entraîné une révision de l'IPC corrigé des variations saisonnières (CVS) de janvier 2000 à décembre 2012, en tenant compte des données observées au cours de l'année 2012.

[Définition, modalités de calcul et utilisation de l'indice de référence des loyers](#)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément à l'article 35 de la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, l'indice de référence des loyers (IRL) se substitue à la moyenne associée de l'indice du coût de la construction (ICC), comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé.

Le décret n°2005-1615 du 22 décembre 2005 en a déterminé les modalités de calcul. L'indice de référence des loyers est un indice trimestriel, base 100 au deuxième trimestre 2004, et correspond à la somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers (IPCL), du coût des travaux d'entretien et d'amélioration du logement à la charge des bailleurs (IPEA) et de l'indice du coût de la construction (ICC). Ces trois indices sont pris en compte dans le calcul de l'indice de référence des loyers en retenant la base 100 au deuxième trimestre 2004.

Chaque composante intervient dans le calcul de l'indice de référence des loyers selon la formule de pondération suivante, m représentant la moyenne sur les douze derniers mois :

Indice de référence des loyers (IRL) = 0,6 m IPCL + 0,2 m IPEA + 0,2 m ICC

Les évolutions de l'IRL, calculé selon ces modalités, apparaissent dans le premier tableau de cette page.

L'article 9 de la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers.

Le nouvel indice correspond à la moyenne sur les douze derniers mois de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyer (IPCL).

Ce nouvel indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre 1998.

Le calcul est effectué sur la série non arrondie de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

L'évolution de l'indice de référence des loyers est arrondie à deux décimales.

Évolution mensuelle : +0,5 % ; variation sur un an : +0,9 %



Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Année	Smic horaire brut en euros	Smic mensuel brut en euros pour 151,67h de travail	Smic mensuel brut en euros pour 169h de travail	Date de parution au JO
-------	----------------------------	--	---	------------------------

Note : le smic horaire brut en euros est apprécié à la date d'entrée en vigueur du nouveau taux. Il peut donc y avoir un changement de taux en cours d'année.

2013	9,43	1 430,22	//	21/12/2012
2012	9,40	1 425,67	//	29/06/2012
2012	9,22	1 398,37	//	23/12/2011
2011	9,19	1 393,82	//	30/11/2011
2011	9,00	1 365,00	//	17/12/2010
2010	8,86	1 343,77	//	17/12/2009
2009	8,82	1 337,70	//	26/06/2009
2008	8,71	1 321,02	//	28/06/2008
2008	8,44			29/04/2008
2007	8,27	1 280,07	//	29/06/2007
2006	8,03	1 254,28	//	30/06/2006
2005	7,61	1 217,88	1 357,07	30/06/2005
2004	7,19	//	1 286,09	02/07/2004
2003	6,83	//	1 215,11	28/06/2003
2002	6,67	//	1 154,27	28/06/2002
2001		//	1 127,23	29/06/2001

- **Les prix à la consommation augmentent de 0,5 % en août 2013 ; hausse de 0,9 % sur un an**

L'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,5 % en août 2013, après une baisse de 0,3 % en juillet 2013. Corrigé des variations saisonnières, l'IPC augmente de 0,2 % en août 2013.

Résultats d'août 2013 - paru le 12 septembre 2013

- **Les prix à la consommation baissent de —0,3 % en juillet 2013 ; hausse de 1,1 % sur un an**

L'indice des prix à la consommation (IPC) baisse de 0,3 % en juillet 2013, après une hausse de 0,2 % en juin 2013. En revanche, l'inflation augmente légèrement en glissement annuel.

Résultats de juillet 2013 - paru le 14 août 2013

- **Les prix à la consommation augmentent de 0,2 % en juin 2013 ; hausse de 0,9 % sur un an**

Après une hausse de 0,1 % en mai, l'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,2 % en juin 2013. Sur un an, il croît de 0,9 % en juin (après +0,8 % en mai et +0,7 % en avril).

Résultats de juin 2013 - paru le 11 juillet 2013

- **Les prix à la consommation augmentent de 0,1 % en mai 2013 ; hausse de 0,8 % sur un an**

En mai 2013, l'indice des prix à la consommation (IPC) est en hausse de 0,1 % après une baisse de 0,1 % en avril. Sur un an, il augmente de 0,8 % en mai (+0,7 % en avril).

Résultats de mai 2013 - paru le 12 juin 2013 à 08h45

- **Repli des prix à la consommation de —0,1 % en avril 2013 ; hausse de 0,7% sur un an**

En avril 2013, l'indice des prix à la consommation (IPC) se replie de 0,1 % après une hausse de 0,8 % en mars. Sur un an, il augmente de 0,7 % en avril (+1,0 % en mars 2013).

Résultats d'avril 2013 - paru le 15 mai 2013

- **Hausse des prix à la consommation de 0,8 % en mars 2013 ; augmentation de 1,0 % sur un an**

En mars 2013, l'indice des prix à la consommation (IPC) croît de 0,8 % après avoir augmenté de 0,3 % en février. Sur un an, il s'accroît de 1,0 % en mars, comme en février.

Résultats de mars 2013 - paru le 11 avril 2013

- **Les prix à la consommation sont en hausse de 0,3 % en février 2013 ; ils augmentent de 1,0 % sur un an**

En février 2013, l'indice des prix à la consommation (IPC) croît de 0,3 % après avoir baissé de 0,5 % en janvier. Sur un an, il ralentit de nouveau, augmentant de 1,0 % en février.

Résultats de février 2013 - paru le 13 mars 2013 à 08h45

- **Les prix à la consommation baissent de 0,5 % en janvier 2013 ; ils augmentent de 1,2 % sur un an**

À partir de janvier 2013, l'Insee publie un nouvel indice, appelé « IPC des ménages du 1er quintile de la distribution des niveaux de vie ». Il est destiné au calcul de la revalorisation du salaire mi...

Résultats de janvier 2013 - paru le 20 février 2013

- **Les prix à la consommation sont en hausse de 0,3 % en décembre 2012 ; ils augmentent de 1,3 % sur un an**

Indice du coût de la construction - Deuxième trimestre 2013

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 637 au deuxième trimestre 2013 après 1 646 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,74 %), après une hausse de 1,79 % au premier trimestre 2013.

Indice du coût de la construction (ICC)

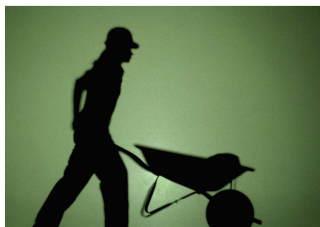


Source(s) : Insee

Indice de coût des facteurs de production de la construction (index BT01)



Source(s) : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie



Indice du Coût de la construction

Rappel : la série historique depuis 1953 est disponible sur le site internet de l'Insee

Source : Insee

Date	ICC	Glissement annuel en % (T/T-4)
2009 T1	1 503	+ 0,40
2009 T2	1 498	- 4,10
2009 T3	1 502	- 5,77
2009 T4	1 507	- 1,05
2010 T1	1 508	+ 0,33
2010 T2	1 517	+ 1,27
2010 T3	1 520	+ 1,20
2010 T4	1 533	+ 1,73
2011 T1	1 554	+ 3,05
2011 T2	1 593	+ 5,01
2011 T3	1 624	+ 6,84
2011 T4	1 638	+ 6,85
2012 T1	1 617	+ 4,05
2012 T2	1 666	+ 4,58
2012 T3	1 648	+ 1,48
2012 T4	1 639	+ 0,06
2013 T1	1 646	+ 1,79
2013 T2	1 637	- 1,74



Les tarifs réglementés de l'électricité ont subi deux hausses de natures différentes en 2013

- Au 1er janvier 2013, la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) a augmenté de 10,5 à 13,5 euros par MWh.
- Au 1er août 2013, les tarifs réglementés de l'électricité bleus (puissance 3-36 kVA) ont augmenté de 5%. Les tarifs jaunes pour les professionnels (42-240 kVA) n'augmentent que de 2,3% et les tarifs verts pour les entreprises (>250 kVA) sont stables.

Comparatif du coût des énergies

Le coût de chaque énergie est exprimé en euros TTC par kWh en tenant compte du rendement d'appareils neufs produisant et émettant la chaleur. L'investissement et l'entretien (ramonage, contrat SAV) de ces appareils ne sont pas comptabilisés.

Les coûts sont calculés pour le chauffage et pour la production d'eau chaude sanitaire d'une famille de 4 personnes, dans une maison individuelle de 100m² située à Lons-le-Saunier (Département du Jura en Franche-Comté), isolée suivant les règles de construction en vigueur en 1990, soit un total de 16.000kWh/an.

Pour faire une comparaison du coût de chaque énergie ou obtenir un ordre de grandeur du coût du chauffage de votre habitation, il vous faut multiplier le coût de l'énergie (euros par kWh) par votre consommation (en kWh/an) que vous pourrez trouver sur votre facture EDF, GDF ou de tout autre fournisseur d'énergie. Les prix de chaque énergie sont ceux observés en avril 2013 (source ajena.org).

	SOLEIL	. 0 €/kWh		GAZ DE VILLE	. 0.071 €/kWh		PETROLE POUR POELE	. 0.185 €/kWh
	BOIS DECHIQUETE	. 0.03 €/kWh		GRANULES BOIS SAC	. 0.086 €/kWh			
	BOIS BUCHES	. 0.043 €/kWh		FIOUL DOMESTIQUE	. 0.099 €/kWh			
	PAC GEOTHERMIQUE	. 0.060 €/kWh		ELECTRICITE	. 0.126 €/kWh			
	GRANULES BOIS VRAC	. 0.066 €/kWh		GAZ PROPANE	. 0.184 €/kWh			



Prestations prises en charge par la CMU-C

La CMU-C prend en charge :

La part complémentaire de tous les soins remboursables par l'assurance maladie (consultations, médicaments, hospitalisations...)

Une paire de lunettes par an

Les prothèses dentaires et les traitements orthodontiques dans la limite des tarifs fixés pour la CMU-C

Les prothèses auditives

Les dispositifs médicaux (cannes, pansements, matériel médical...)



137,07 : c'est le prix en euros du panier moyen des ménages en 2012

Après avoir connu une hausse de 4,4% en 2011, le prix du panier moyen des consommateurs a de nouveau progressé en 2012, mais plus calmement, d'après l'Observatoire annuel de Familles rurales. Une hausse essentiellement portée par les "premiers prix".

138,63 euros : c'est le prix du panier moyen des ménages pour le mois de novembre 2012 relevé par l'association Familles rurales dans le cadre du 7e Observatoire des prix. Il s'agit d'un "record historique" qui n'avait pas été atteint depuis 2006. En moyenne, le prix du panier s'établit à 137,07 euros en 2012, contre 135,21 euros en 2011. Cette étude publiée ce jeudi dans le quotidien La Croix, met notamment en lumière une augmentation de 3,49%, entre janvier et novembre, toutefois plus légère que celle de 4,4% constatée pour 2011. Reste que, d'après ses conclusions, au total, la hausse des prix entre 2011 et 2012 se limiterait à 1,37%.

Pour réaliser son enquête, Familles rurales s'est basée sur 35 produits de consommation courante (eaux, biscuits, jus de fruits, desserts, confiture, produits laitiers, produits d'hygiène corporelle) dont l'association a relevé les prix tous les deux mois pour les grandes marques nationales, des marques de distributeurs et des catégories "premier prix". Et ce, dans 86 hypermarchés, supermarchés et magasins "hard discount" de 36 départements.

Les "premiers prix" ont augmenté de 7,71%

Et d'après l'association de consommateurs, l'origine de cette hausse de tous les panels est surtout à chercher du côté des produits "premiers prix". Ceux-ci ont en effet augmenté en 2012 de 2,67%, contre un réajustement des étiquettes de +0,64% pour les marques nationales et de 1,62% pour les marques de distributeurs. Ainsi, le panier composé de produits "premiers prix" coûte plus de 100 euros (100,79 euros), contre 98,18 euros en 2011. Et, chose qui peut paraître surprenante, ce serait dans les magasins hard-discount que le panier moyen de produits "premiers prix" serait le plus cher à 104,39 euros, contre 99,82 en supermarchés et 99,20 en hypermarchés.